



AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Manifestation d'intérêt spontanée – Installation d'un food truck (pizzas)

En application des articles L. 2122-1-1 et L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la commune de Saint-Denis d'Oléron porte à la connaissance du public qu'elle a reçu une proposition d'occupation temporaire du domaine public communal pour l'exploitation d'un food truck spécialisé dans la vente de pizzas.

Objet de la proposition

L'activité envisagée comprend :

- La vente de pizzas artisanales ;
- L'utilisation d'une pâte maison, préparée avec du sel d'Oléron ;
- Une offre basée sur des produits frais, avec une carte originale et évolutive selon la saison et les disponibilités du moment ;
- La vente de boissons locales ;
- Un approvisionnement privilégiant les circuits courts et les producteurs locaux.

Caractéristiques de l'occupation du domaine public

L'occupation envisagée présenterait les caractéristiques suivantes :

- Délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, à caractère personnel, précaire et révocable ;
- Période d'exploitation proposée : du 15 octobre 2026 au 1er avril 2027 ;
- Autorisation d'exploitation 7/7, chaque midi et chaque soir, à la convenance de l'exploitant
- Redevance domaniale forfaitaire pour toute la durée de l'exploitation : 800 euros ;
- Localisation pressentie : parking FEL et aire de camping-cars (1 à 2 fois par semaine) ;
- Autonomie intégrale dans la gestion de ses déchets.
- Possibilité d'un raccordement électrique avec électricité à la charge de l'occupant

La présente publicité a pour objet de permettre à tout professionnel susceptible de proposer un projet concurrent répondant aux caractéristiques essentielles exposées ci-dessus, de manifester son intérêt auprès de la commune

La manifestation d'intérêt devra comporter l'identité et les coordonnées du candidat, sa forme juridique actuelle ou envisagée.

Elle devra être adressée au plus tard le 18 septembre 2026 août à 17h, soit dans un délai de quinze jours calendaires à compter de la dernière mesure de publicité du présent avis :

- par courrier à : Mairie de Saint-Denis d'Oléron, 27 rue de la Libération, 17650 Saint-Denis-d'Oléron ;
- ou par courrier électronique à : mairie@st-denis-oleron.fr avec pour objet : « Manifestation d'intérêt concurrente – Food truck type pizza ».

Tout dossier reçu après cette échéance ne pourra pas être pris en compte.

En l'absence de manifestation d'intérêt concurrente recevable dans le délai imparti, la commune pourra délivrer directement le titre d'occupation au porteur du projet initial.

Si une ou plusieurs manifestations d'intérêt concurrentes sont reçues, la commune organisera une procédure de sélection préalable garantissant l'impartialité et la transparence, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

La présente publicité ne vaut ni décision d'attribution ni engagement de la commune à délivrer un titre d'occupation.

Les renseignements complémentaires et, le cas échéant, les plans des locaux peuvent être obtenus auprès du Secrétariat Général, M. Pascal JAKOWCZYK, 05 46 47 85 48 mairie@st-denis-oleron.fr.

Avis publié le 9 septembre 2026

Le Maire,



Madame Fabienne FORD